

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
20 JANVIER 2014**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 20 janvier 2014 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement du territoire par intérim, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Michel Morin et Sylvain Tousignant.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 4, 11 et 18 décembre 2013.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de novembre 2013 par le comité exécutif (477.3 L.C.V.).
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier 2013 jusqu'au 30 novembre 2013.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de décembre 2013.
- Liste de novembre 2013 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoir, conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

- Les règlements d'emprunt numéros **585** (décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 5 160 452, 5 160 453, 5 160 454 et 5 128 928 du cadastre du Québec aux fins d'utilité publique pour le développement du parc industriel de la 640-Côté-Sud et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 658 800 \$) et **590** (décrétant des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier dans la rue du Canard-Noir (Domaine du Parc) et prévoyant un emprunt au montant de 304 000 \$) sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION NO :** 01-01-2014

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**APPUYÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**QUE** la séance soit ouverte.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 02-01-2014

**PROPOSÉ PAR :** Stéphane Berthe

**APPUYÉ PAR :** Frédéric Asselin

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (01-01-2014);
2. Adoption de l'ordre du jour (02-01-2014);
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 décembre 2013 et des séances extraordinaires du 9 et 11 décembre 2013 (03-01-2014);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Adoption du projet de règlement numéro 505-1 – code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Terrebonne (04-01-2014);
- 4.2 Avis de motion – projet de règlement numéro 505-1 (05-01-2014);
- 4.3 Adoption du règlement 538 pour des travaux d'aménagement et d'éclairage du parc Marcel-De La Sablonnière dans le projet de développement Altavista (06-01-2014);
- 4.4 Adoption du règlement 586 pour des travaux d'aménagement et d'éclairage d'un terrain de soccer-football à surface synthétique au parc-école Armand-Corbeil (07-01-2014);

- 4.5 Adoption du règlement 593 pour des travaux d'aménagement et d'éclairage d'un terrain de soccer-football à surface synthétique au parc Arc-en-Ciel (08-01-2014);
- 4.6 Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 218 – exclusion d'un lot et modification au pourcentage des bassins de taxation (09-01-2014);
- 4.7 Adoption du règlement amendant le règlement numéro 3900 sur la circulation et le stationnement aux fins d'implantation de stationnement alternatif pour le projet Altavista dans Urbanova (10-01-2014);
- 4.8 Renouvellement - mandat – procureurs à la Cour municipale – année 2014 (11-01-2014);
- 4.9 Autorisation – fermeture de dossiers – Cour municipale (12-01-2014);

## **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 Certificat du trésorier – dépenses incompressibles pour l'année 2014 (13-01-2014);
- 5.2 Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission-émission d'obligations au montant de 9 529 000 \$ (14-01-2014);
- 5.3 Adoption de soumission - mandat en évaluation foncière (15-01-2014);

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission - travaux de gainage des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et remplacement d'aqueduc sur diverses rues – règlement numéro 570 (16-01-2014);
- 6.2 Adoption de soumission - travaux de pavage du boulevard de la Pinière – règlement numéro 583 (17-01-2014);

## **7. URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (18-01-2014) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (19-01-2014) ;
- 7.3 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 4360, rue des Matadors (20-01-2014);
- 7.4 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 1346, rue Saint-Louis (21-01-2014);
- 7.5 Adoption du projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 1025, rue Saint-Paul (22-01-2014);
- 7.6 Adoption du projet de règlement numéro 1001-219 modifiant le règlement de zonage 1001 – autorisation des usages de restauration et de bar (boulevard des Seigneurs, côté sud, entre la rue Vaillant et la côte de Terrebonne) (23-01-2014);
- 7.7 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-219 (24-01-2014);

- 7.8 Adoption du projet de règlement numéro 1001-218 modifiant le règlement de zonage 1001 – prescrire les exigences des enseignes indiquant le menu et le pré-menu d'un établissement commercial intégrant un service à l'auto (25-01-2014);
- 7.9 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-218 (26-01-2014);
- 7.10 Adoption du projet de règlement numéro 1005-026 modifiant le règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – ajout de dispositions applicables aux établissements commerciaux intégrant un service à l'auto (27-01-2014);
- 7.11 Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-026 (28-01-2014);
- 7.12 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 340, place de Bécassine (29-01-2014);
- 7.13 Nomination – résidents de la ville à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (30-01-2014);

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Autorisation – versement de subvention – organismes du milieu (31-01-2014);
- 8.2 Autorisation – versement de subvention – organismes – octrois directs et dépenses locatives (32-01-2014);
- 8.3 Demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures municipales-MADA 2013-2014 – réaménagement du parc des Aînés (33-01-2014);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Adoption du nouvel organigramme de la Direction générale (34-01-2014);
- 9.2 Nomination – directeur de la police – 20 janvier 2014 (35-01-2014);
- 9.3 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2013-08-BL – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (36-01-2014);
- 9.4 Autorisation – impositions de suspension sans solde – entretien du territoire (37-01-2014);
- 9.5 Autorisation – imposition de suspension sans solde – dossiers PISC-24112013-CL et PISC-16122013-FP (38-01-2014);
- 9.6 Autorisation – imposition de suspension sans solde – dossier BLA-09012014-LM (39-01-2014);
- 9.7 Adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'incendie et création d'un poste de capitaine aux opérations et à la sécurité civile et de cinq postes de pompier à temps partiel (40-01-2014);
- 9.8 Adoption du nouvel organigramme de la Direction de la police et création du poste de chef de service, section SCAU-9-1-1 (41-01-2014);

## **10 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Autorisation de signature – renouvellement de l'entente pour la fourniture d'un service incendie et de l'entente pour la fourniture d'un service secondaire d'appels d'urgence incendie (SSAU) – Ville de Sainte-Anne-des-Plaines (42-01-2014);

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

Discours du maire soulignant la retraite de Monsieur Guy Dubois, directeur de la police.

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 10 février 2014, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (43-01-2014)**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 03-01-2014

**PROPOSÉ PAR :** Clermont Lévesque

**APPUYÉ PAR :** Réal Leclerc

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2013 et des séances extraordinaires des 9 et 11 décembre 2013 sont adoptés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 04-01-2014

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 505-1 concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Terrebonne.

**QUE** ce projet de code d'éthique soit publié conformément à la Loi et qu'il soit adopté à la séance ordinaire du 10 février 2014.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 05-01-2014**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 505-1) concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Terrebonne, lors d'une prochaine séance ordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 06-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le règlement décrétant des travaux d'aménagement et d'éclairage au parc Marcel-De La Sablonnière (mobilier urbain, aménagement de nouveaux jeux, patinoire extérieure, aménagement de 2 terrains de tennis et « basket ») et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 135 200\$, soit adopté sous le numéro 538.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 07-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le règlement décrétant des travaux d'aménagement et d'éclairage d'un terrain de soccer-football à surface synthétique et d'éclairage du terrain de soccer à surface naturelle au parc-école Armand-Corbeil et prévoyant un emprunt n'excédant pas 3 030 000\$, soit adopté sous le numéro 586.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 08-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** le règlement décrétant des travaux d'aménagement et d'éclairage d'un terrain de soccer-football à surface synthétique au parc Arc-en-Ciel et prévoyant un emprunt n'excédant pas 3 999 000 \$, soit adopté sous le numéro 593.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 09-01-2014**

**La conseillère Marie-Josée Beaupré** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 218-1) modifiant le règlement numéro 218 décrétant l'exécution des travaux d'aqueduc et de revêtement bitumineux dans la rue Léopold et une partie de la rue Charron et prévoyant un emprunt au montant de 240 000\$ pour en payer le coût, et ce, afin d'exclure le lot 2 123 885 du cadastre du Québec qui n'est pas desservi par les travaux et de modifier les pourcentages de remboursement de l'emprunt à l'ensemble de la ville et au bassin « B ».

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 10-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le règlement amendant le règlement 3900 sur la circulation et le stationnement afin d'abroger l'article 4.22 sur l'utilisation du frein-moteur et d'ajouter l'article 5.3.1 afin d'autoriser dans la phase Alta Vista du projet Urbanova, le stationnement en alternance sur un côté de rue douze (12) mois par année, soit adopté sous le numéro 3900-2.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 11-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2013-1438-REC du comité exécutif du 11 décembre 2013, accepte l'offre de services de la firme Champagne Perreault, avocats, datée du 19 novembre 2013, pour représenter la Ville pour tous les recours de nature pénale, criminelle et civile devant la Cour municipale (sauf Bois-des-Filion) pour l'année 2014, le tout pour un montant de 148 561,08\$ (taxes en sus) payable le 1<sup>er</sup> de chaque mois en douze (12) versements égaux.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0004 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 12-01-2014

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Paul Asselin

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant les recommandations CE-2013-1439-REC et CE-2013-1440-REC du comité exécutif du 11 décembre 2013, autorise le greffier de la Cour municipale et/ou la perceptrice en chef de la Cour à procéder à la fermeture des dossiers dans les cas suivants :

- La compagnie contre laquelle un jugement a été rendu a fait faillite, est radiée, est dissoute ou liquidée, est à l'extérieur du Québec, est insolvable ou est introuvable;
- Le jugement de la Cour municipale a été rendu il y a plus de dix (10) ans et le contrevenant est introuvable et/ou est à l'extérieur du Québec ou du Canada ou est décédé ;
- Le jugement de la Cour municipale a été rendu il y a plus de dix (10) ans et le mandat ou les mandats d'emprisonnement sont expirés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 13-01-2014

Vu le certificat du trésorier à la fin de la présente résolution;

**Il est proposé par Paul Asselin  
appuyé par Nathalie Bellavance**

**QUE** le conseil autorise, pour l'année 2014, l'engagement des dépenses incompressibles suivantes :

Rémunération	61 652 000 \$
Contributions de l'employeur	17 086 500 \$
Frais financiers	39 177 600 \$
Quote-part RAIM	7 350 000 \$
Achat d'eau Repentigny	763 300 \$

Enlèvement et disposition des ordures, collecte sélective et collecte verte	7 480 700 \$
Budget de recherche et de soutien conseil	179 900 \$
Déneigement chemins	6 884 000 \$
Déneigement patinoires	450 700 \$
Frais de déplacements et de repas	184 400 \$
Frais de poste	167 900 \$
Communications téléphoniques et radiophoniques	822 500 \$
Avis publics journaux	210 500 \$
Services juridiques	649 000 \$
Frais de vérification	111 900 \$
Honoraires rôle d'évaluation	389 200 \$
Transport des dépôts	20 000 \$
Analyse d'eau	38 400 \$
S.A.A.Q.	123 300 \$
Assurances	721 800 \$
Incendie Bois-des-Filion	968 100 \$
Immatriculation	162 600 \$
Mutations	15 000 \$
Contrôle de la population animale	200 200 \$
Fourrière municipale	308 400 \$
Conciergerie et gardiennage	39 000 \$
Cotisations et abonnements	256 400 \$
Entente C.S.D.M. (location de plateaux)	388 100 \$
Location de glace	2 045 900 \$
Loyers	385 500 \$
Contrats de services T.I.	1 058 900 \$
Essence, diesel, gaz naturel	1 442 400 \$
Papeterie et fournitures	554 500 \$
Achat de livres, journaux et périodiques	477 400 \$
Électricité	2 363 100 \$
C.L.D.	567 800 \$
M.R.C. Administration et transport	9 879 900 \$
A.M.T.	1 033 800 \$
S.O.D.I.L.	6 000 \$
SODECT	1 854 900 \$
GPAT	944 000 \$
Institut de police	158 300 \$
Quote-part assainissement Terrebonne/Mascouche	1 865 700 \$
Assainissement honoraires de gestion	177 300 \$
Complexe aquatique honoraires de gestion	1 186 000 \$
Subvention équipements complexes sportifs	169 900 \$
Contribution C.M.M.	1 679 700 \$
<b>Total des dépenses incompressibles</b>	<b>174 652 400 \$</b>

**QUE** le certificat de disponibilité de crédit numéro 2014-0007, émis par la trésorière, soit et est accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 14-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par la trésorière, daté du 13 janvier 2014, concernant l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 9 529 000\$ à Valeurs Mobilières Desjardins inc., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 15-01-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels pour le mandat en évaluation foncière (SA13-5001) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 octobre 2013 ;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 19 novembre 2013 à 11 h 01, à savoir :

Les Estimateurs professionnels Leroux, 4 851 807,25\$ t.t.c.  
Beaudry, Picard et associés inc.

**ATTENDU QU'**il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme et, qu'en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Terrebonne peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville ;

**ATTENDU QUE** la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. maintient tous les honoraires tels que soumis au bordereau de soumission ;

**ATTENDU QUE** l'activité 4 au bordereau de soumission « inventaire du milieu » est non satisfaisante en terme de volume, de calcul du nombre de dossiers visés et de taux unitaire pour les propriétés résidentielles ;

**ATTENDU QUE** cette activité d'inventaire du milieu tant pour le secteur résidentiel que non résidentiel n'est prévue que pour les années 2017, 2018 et 2019 ;

**ATTENDU QUE** la soumission de la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 9 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ces services professionnels était de 3 000 000\$;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 janvier 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-26-REC du comité exécutif du 15 janvier 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **LES ESTIMATEURS PROFESSIONNELS LEROUX, BEAUDRY, PICARD ET ASSOCIÉS INC.**, datée du 18 novembre 2013, pour les services professionnels pour le mandat en évaluation foncière pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2019, à l'exception de l'activité « inventaire du milieu », le tout pour un montant de 2 765 391\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0011 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le transfert budgétaire numéro 2014-0012 soumis par l'assistante-trésorière des postes budgétaires numéros 1-02-134-00-413 (frais de vérification) au montant de 58 600\$ et 1-02-134-00-418 (autres services) au montant de 5 000\$ au poste budgétaire numéro 1-02-150-00-417 (honoraires évaluateurs) au montant de 63 600\$, soit accepté.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 16-01-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de gainage des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et remplacement d'aqueduc sur diverses rues de la ville (SA13-7036) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 août 2013 ;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 9 septembre 2013 à 11 h 04, à savoir :

Charex inc. 2 169 704,21\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** les travaux d'interventions ponctuelles sur le réseau sanitaire sont retirés du contrat, et ce, selon le paragraphe e) de l'article 1.4.1 du devis normalisé NQ 1809-900 (auquel réfère ce devis de construction) ;

**ATTENDU QU'**il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme et, qu'en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Terrebonne peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville ;

**ATTENDU QUE** la compagnie Charex inc. a consenti à une réduction du prix inscrit au bordereau de soumission pour un montant de 57 670,29\$ (t.t.c.) (escompte de 3,2%) ;

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Charex inc. s'est avérée conforme d'après le rapport préparé le 23 octobre 2013 par Mme Patricia Coulombe, ingénieure de la firme Dessau ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 28 novembre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 1 938 449,76\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 12 janvier 2014 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Charex inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 20 janvier 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-41-REC du comité exécutif du 15 janvier 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **CHAREX INC.**, datée du 9 septembre 2013, pour des travaux de gainage des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et remplacement d'aqueduc, le tout pour un montant révisé de 1 517 309,02\$ (taxes en sus) (travaux d'interventions ponctuelles sur le réseau d'égout sanitaire ainsi que les travaux provisionnels retirés) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 570.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0003 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 17-01-2014**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage du boulevard de la Pinière (SA13-7043) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 octobre 2013 ;

**ATTENDU QUE** dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 octobre 2013 à 11 h 01, à savoir :

Groupe Hexagone s.e.c.	357 871,19\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	365 424,76\$ t.t.c.
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	368 201,69\$ t.t.c.
Sintra inc. – région Lanaudière-Laurentides	383 159,94\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	383 164,56\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	392 156,73\$ t.t.c.
Construction DJL inc.	397 520,15\$ t.t.c.
Les Constructions & Pavage Jeskar inc.	406 291,72\$ t.t.c.
G. Giuliani inc.	417 519,07\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	450 265,09\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Groupe Hexagone s.e.c. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 31 octobre 2013 par M. Laurent Dupuy, ingénieur et chargé de projets de la firme Dessau ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 29 octobre 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 379 350\$ (t.t.c.) en date du 12 février 2013 ;

**ATTENDU** la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 7 novembre 2013 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Groupe Hexagone s.e.c. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 20 janvier 2014 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2013-1355-REC du comité exécutif du 13 novembre 2013 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Marie Josée Beaupré**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **GROUPE HEXAGONE S.E.C.**, datée du 29 octobre 2013, pour des travaux de pavage du boulevard de la Pinière, entre l'avenue Urbanova et la limite du pavage existant, le tout pour un montant de 311 260\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 583.

**QUE** l'approbation du règlement 583 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a été donnée le 9 janvier 2014 pour cette partie des travaux (AM 278487).

**QUE** les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 18-01-2014**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre, du 14 novembre et du 10 décembre 2013;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié le 23 décembre 2013;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

- 1. D13-2339 / 13, place du Bois-Clair / Horacio Correia / lots 3 302 694 et 3 432 381**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un projet d'aménagement d'une entrée charretière sur un terrain dont la ligne de terrain avant est inférieure à 30 mètres, l'augmentation du nombre maximal d'allées d'accès à la voie publique à 2 au lieu de 1.

- 2. D13-2650 / 3465, montée Gagnon / PPU Urbaniste conseil / lot 3 973 342**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un projet intégré visant la construction d'un restaurant « McDonald's » et un poste d'essence « Pétro-Canada » situés au 3465, montée Gagnon, à déroger à la réglementation d'urbanisme en regard aux éléments suivants :

- Une aire d'isolement autour d'un bâtiment principal en cour latérale, avant et arrière à 0 mètre au lieu de 2 mètres minimum;

- Des largeurs d'allées d'accès à 14,81 mètres au lieu de 10 mètres maximum;
- Une marge arrière à 1 mètre pour un conteneur à déchets au lieu de 1,5 mètre minimum;
- Une largeur d'entrée charretière à 10,86 mètres au lieu de 10 mètres maximum;
- La hauteur d'enseigne sur une marquise au-dessus d'un îlot de pompe pour une station service à 1,20 mètre au lieu de 0,60 mètre maximum;
- Des enseignes ayant une hauteur dépassant celle de la marquise;
- Une superficie d'une enseigne à 8,15 mètres carrés au lieu de 7 mètres carrés maximum;
- Une superficie de 1,21 mètre carré au lieu d'un mètre maximum pour l'affichage du prix de l'essence;
- La présence de 11 enseignes détachées au lieu d'une seule;
- Des inscriptions supplémentaires sur les enseignes directionnelles outre que le logo ou l'emblème;
- L'affichage sur un troisième mur au lieu de deux maximum pour un bâtiment ayant pignon sur deux rues;
- Une superficie d'affichage à 2,54% au lieu de 2% maximum pour un mur secondaire;
- Une superficie d'affichage à 4,23% au lieu de 0% pour le troisième mur;
- Deux enseignes pour menus au lieu d'une seule;
- Des superficies de 4,16 mètres carrés au lieu de 0,91 mètre pour les enseignes de menu au lieu de 0,20 mètre carré.

**3. D13-2251 / 1648-1650, rue des Galets / Jean Duperron / lot 1 889 486**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un terrain partiellement desservi, l'augmentation du pourcentage maximal d'occupation du bâtiment principal au sol à 20,51% au lieu de 10% et autorise, pour une habitation de type « uniplex », l'augmentation de la superficie du logement de type « uniplex » à 36,3% au lieu de 35% pour les motifs suivants :

- Que le demandeur a commencé le processus d'information et de réalisation des plans de construction avant l'entrée en vigueur du règlement 1001-189;

- Que les éléments de bonification sollicités auprès du demandeur ont fait en sorte d'augmenter le % d'occupation au sol du logement de type « uniplex ».

**4. D13-1920 / 3640, rue Gilbert / Geneviève Daraiche / lot 1 891 778**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un agrandissement résidentiel visant l'ajout d'un logement « uniplex » :

- La réduction, à l'étage, du ratio de la répartition de la surface de plancher du logement principal à 27,4% au lieu de 33% min.;
- La réduction, à 0,6 mètre au lieu de 1,5 mètre, de la marge latérale minimale applicable à un balcon ou une galerie relié au rez-de-chaussée.

**5. D13-2336 / 610, rue Albert-Ouimet / Claude Sanfaçon / lot 2 921 413**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour une habitation résidentielle unifamiliale, la réduction de la marge avant minimale à 5 mètres au lieu de 8 mètres et, pour un terrain partiellement desservi, l'augmentation du pourcentage maximal d'occupation du bâtiment principal au sol à 13% au lieu de 10%, pour les motifs suivants :

- Afin de respecter la bande riveraine minimale de 10 mètres;
- Afin d'établir un alignement avec les résidences voisines;
- Que le demandeur a commencé le processus d'information et de réalisation des plans de l'installation septique avant l'entrée en vigueur du règlement #1001-189 visant le % maximal d'occupation au sol d'un lot partiellement desservi.

**6. D13-2492 / 2500, rue Johanne / Kim Smercher / lot 4 920 456**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour conformer l'aménagement d'un bachelor existant, l'augmentation à 65,13% au lieu de 60% du pourcentage d'occupation maximale du bachelor par rapport à la superficie de plancher totale du sous-sol de l'habitation.

**7. D13-2801 / 3363, place de Malabar / Marc Forget / lot 2 124 545**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le cadre d'un projet de lotissement, la réduction de la profondeur minimale d'un lot de coin à 28,2 mètres au lieu de 29 mètres.

**8. D13-1953 / 157, rue Achille / Martin Tremblay / lot 1 946 407**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un projet de reconstruction résidentielle, la réduction de la marge arrière minimale à 5,03 mètres au lieu de 7,5 mètres et **refuse**, dans le cadre d'un projet de lotissement :

- La réduction de la superficie minimale de deux lots desservis à respectivement 405,4 et 431,3 mètres carrés au lieu de 440 mètres carrés;
- La réduction de la profondeur minimale de ces lots à 23,16 mètres au lieu de 29 mètres.

**9. D13-2332 / 3505, rue Jean / Construction Novateck inc. / lot 2 919 981**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un terrain partiellement desservi, l'augmentation du pourcentage maximal d'occupation du bâtiment principal au sol à 12,7% au lieu de 10%.

**10. D13-2271 / 7950, rue des PME / Jean Denis Auto Sphère enrg. / lot 1 889 522**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un projet d'agrandissement industriel :

- La réduction de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée autour du bâtiment à 0 mètre au lieu de 2 mètres;
- La réduction de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée en marges latérales et arrière à 0 mètre au lieu de 1 mètre.

**11. D13-2318 / rue Anne-Hébert / Jacques Cloutier & Fils / lot 5 256 557**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour l'ensemble du projet, soit les 3 bâtiments ayant 12 logements chacun sur les lots 5 256 554, 5 256 558 et 5 256 559 ainsi que pour les 2 bâtiments ayant 6 logements chacun sur les lots 5 097 705 et 5 256 557 :

- La réduction de la largeur des aires d'isolement autour du bâtiment à 0,91 mètre contrairement à 2 mètres;
- L'empiétement des balcons dans les cours avant et arrière à 3,65 mètres contrairement à 2 mètres maximum;
- La réduction de la largeur des allées d'accès à 4,5 mètres contrairement à 6 mètres.

Pour les 3 bâtiments ayant 12 logements chacun sur les lots 5 256 554, 5 256 558 et 5 256 559 :

- La réduction de la largeur des cases de stationnement régulières et pour personnes handicapées à 2,67 mètres contrairement à 3 mètres pour les cases régulières aménagées parallèlement à un mur et 4 mètres pour les cases aménagées pour les personnes handicapées aménagées parallèlement à un mur;
- La réduction de la largeur des allées d'accès à 4,5 mètres contrairement à 6 mètres.

**12. D13-2382 / 449-451, rue Théberge / Jean-Philippe Dubé / lot 2 438 980**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour un terrain résidentiel dont la ligne avant est inférieure à 30 mètres, l'augmentation du nombre maximal d'allées d'accès à la voie publique à 2 au lieu de 1 maximum.

**13. D13-2180 / 7340, rue des Pins / Cédric Paquette / lot 1 889 248**

**QUE** le conseil municipal autorise, pour la construction d'un garage détaché, l'augmentation de la largeur de l'entrée charretière à 10,83 mètres au lieu de 7 mètres maximum

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 19-01-2014**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 14 novembre et du 10 décembre 2013;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 14 novembre et du 10 décembre 2013 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 10:

- 1. D13-2295      Projet d'aménagements paysagers et d'aires pavées  
13, place du Bois-Clair / lots 3 302 694 et 3 432 381  
Horacio Correia**

**QUE** le conseil municipal accepte, pour des travaux et ouvrages complémentaires à une construction neuve, le plan d'aménagement tel que représenté aux documents soumis par Verdi Design, datés du 24 septembre et du 7 octobre 2013, révisés en date du 18 octobre 2013 et identifiés « Annexe A ».

2. **D13-2649** **Projet de construction d'un projet intégré (McDonald's et Pétro-Canada)**  
**3465, montée Gagnon / lot 3 973 342**  
**PPU Urbaniste Conseil**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction commerciale soumis par PPU Urbaniste Conseil, daté du 31 octobre 2013, et identifié « Annexe A ».

3. **D13-2059** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**1648-1650, rue des Galets / lot 1 889 486**  
**Jean Jr. Duperron**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale de type intergénération tel que représenté au document soumis par le demandeur, identifié « Annexe A ».

4. **D13-1792** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**3640, rue Gilbert / lot 1 891 778**  
**Patrick Corbeil**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement visant l'ajout d'un logement « uniplex » tel que représenté aux documents soumis par M. Charles Parent, datés du 14 octobre 2013, et identifiés « Annexe A ».

5. **D13-2367** **Projet de reconstruction d'une habitation unifamiliale**  
**157, rue Achille / lot 1 946 407**  
**Martin Tremblay**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 29 octobre 2013, et identifié "Annexe A ", et ce, à la condition suivante :

- Au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire de plans d'architecture et de la palette des matériaux et couleurs.

6. **D13-2283** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**157, rue Achille / lot 1 946 407**  
**Martin Tremblay**

**QUE** le conseil municipal **refuse** le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Dessins Drummond, daté du 1<sup>er</sup> juin 2013, et identifié « Annexe A », et ce, en fonction de l'article 21.4 du règlement sur les PIIA # 1005.

7. **D13-2331** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**3505, rue Jean / lot 2 919 981**  
**Construction Novatek inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par MB Architecture, daté de septembre 2013, et identifié « Annexe A ».

8. **D13-1869** **Projet d'agrandissement industriel « Auto Sphère enr. »**  
**7950-7952, rue des PME / lot 1 889 522**  
**Jean Denis**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'agrandissement industriel tel que représenté au document soumis par Asselin Architecture, daté du 18 juillet 2013, et identifié « Annexe A ».

9. **D13-2225** **Projet de construction d'une habitation multifamiliale 6 et 12 logements totalisant 48 logements**  
**Rue Anne-Hébert / lot 5 256 557**  
**Jacques Cloutier et Fils inc.**

**QUE** le conseil municipal accepte la construction de deux bâtiments de 6 logements et 3 bâtiments de 12 logements totalisant 48 unités tels que représentés aux documents soumis par Luc Denis, architecte, datés du 13 septembre 2013, et identifiés « Annexe A », et ce, aux conditions suivantes :

- A l'ajout d'une bande de végétation à la limite intérieure de la zone tampon de trois mètres précédant l'aire de biodiversité ;
- Au dépôt et à la validation d'un relevé des arbres présents sur le site avant la construction et dont les troncs ont plus de dix centimètres de diamètre mesurés à 25 centimètres du sol ainsi que l'identification des arbres devant être coupés.

10. **D13-2381** **Projet d'ajout d'une seconde entrée charretière**  
**449-451, rue Théberge / lot 2 438 980**  
**Jean-Philippe Dubé**

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'ajout d'une seconde entrée charretière à même un terrain résidentiel de moins de 30 mètres de frontage, tel que représenté à la proposition soumise par le demandeur avec le support de la Direction de l'entretien du territoire – Service de l'aménagement paysager, datée du 22 août 2012 et identifiée « Annexe A », et ce, aux conditions suivantes :

- Que la case de stationnement soit constituée de matériau perméable ;

- Que son utilisation soit réservée à la période hivernale seulement ;
- Que considérant la résolution CE-2013-965-DEC par laquelle le comité exécutif approuve un projet pilote au 449-451, rue Théberge, il est convenu que cette approche ne pourra être répétée sans avoir été évaluée par la Ville, au préalable.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 20-01-2014**

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a accepté le 14 novembre 2013, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 4360, rue des Matadors;

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P13-1803), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 12 décembre 2013;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 4360, rue des Matadors, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

### **ADOPTÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : 21-01-2014**

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a accepté le 27 septembre 2012, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 1346, rue Saint-Louis ;

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P12-1543), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 8 janvier 2014;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 1346, rue Saint-Louis, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 22-01-2014**

**ATTENDU QUE**, lors de sa séance tenue le 9 septembre 2013, le conseil adoptait le premier projet de résolution numéro 490-09-2013 afin d'accepter, dans le cadre d'un projet particulier de construction ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (règlement 1008), la proposition de construction de 14 unités d'habitations résidentielles multifamiliales au 1025, rue Saint-Paul, telle que présentée par « Transsis ». Le projet résidentiel visé pour les secteurs A et B est plus amplement décrit au document soumis par « M. Denis Proulx, architecte et urbaniste » pour le compte du groupe « BC2 » et identifié « Annexe A »;

**ATTENDU QU'**un avis fixant au 6 novembre 2013 la date à laquelle une consultation publique se tiendrait concernant ce projet était publié dans le journal La Revue le 23 octobre 2013;

**ATTENDU QUE** l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 novembre 2013 au 754, rue Saint-Pierre, à Terrebonne, à la salle des séances du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** lors de cette assemblée le projet a été présenté par monsieur le conseiller Frédéric Asselin et monsieur Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et que les personnes présentes ont été entendues;

**ATTENDU QU'**il est opportun d'adopter le second projet de résolution et de publier un avis s'adressant aux personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës, le tout conformément à la loi;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal adopte le second projet de résolution, après consultation, comme suit :

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction de 14 unités d'habitations résidentielles multifamiliales au 1025, rue Saint-Paul, tel que présenté par « Transsis ». Le projet résidentiel visé pour les secteurs A et B est plus amplement décrit au document soumis par « M. Denis Proulx, architecte et urbaniste » pour le compte du groupe « BC2 » et permet :

Secteur A :

- que soit augmenté le nombre d'unités de logement à 8 au lieu de 2 maximum;
- que soit permise la structure de bâtiment jumelée et en rangée au lieu d'isolée seulement.

Secteur B :

- que soit augmenté le nombre d'unités de logement à 6 au lieu de 3 maximum.

**QU'**un avis public s'adressant aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire soit publié conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 23-01-2014

**PROPOSÉ PAR :** Clermont Lévesque

**APPUYÉ PAR :** Paul Asselin

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-219 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser dans la zone 9262-71 les usages de restauration et de bar (boulevard des Seigneurs, côté sud, entre la rue Vaillant et la côte de Terrebonne).

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 10 février 2014 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 24-01-2014

**Le conseiller Clermont Lévesque** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser dans la zone 9262-71 les usages de restauration et de bar (boulevard des Seigneurs, côté sud, entre la rue Vaillant et la côte de Terrebonne), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 25-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-218 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de prescrire les exigences des enseignes indiquant le menu et le pré-menu d'un établissement commercial intégrant un service à l'auto.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 10 février 2014 à 19h30.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 26-01-2014**

**Le conseiller Frédéric Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001 afin de prescrire les exigences des enseignes indiquant le menu et le pré-menu d'un établissement commercial intégrant un service à l'auto, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 27-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1005-026 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 relativement aux dispositions applicables aux établissements commerciaux intégrant un service à l'auto.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 10 février 2014 à 19h30.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 28-01-2014**

**Le conseiller Frédéric Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1005-026) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005 relativement aux dispositions applicables aux établissements commerciaux intégrant un service à l'auto, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 29-01-2014**

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a accepté le 3 octobre 2013, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 340, place de la Bécassine;

**ATTENDU QUE** le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 1 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

**ATTENDU QUE** les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P13-1642), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 22 novembre 2013;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 340, place de la Bécassine, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 30-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Claire Messier**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal, conformément aux articles 1 et 2 du règlement 96-4, nomme les résidents suivants pour siéger à titre de « membre » du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir :

Messieurs Serge Léger, Jean Lavergne, Émilien Charest et Lucas Galarneau, en remplacement de madame Claire Messier, pour un mandat de deux (2) ans débutant le 20 janvier 2014 et monsieur Dany St-Pierre, en remplacement de monsieur Éric Parent, pour un mandat se terminant le 10 décembre 2014.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 31-01-2014**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

**ATTENDU** le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 11 décembre 2013 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2013-1509-REC du comité exécutif du 18 décembre 2013;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Centre de ressources pour homme du Sud de Lanaudière</b> Création de l'organisme	500
<b>Éclipse</b> Achat d'un piano et matériel musical	500
<b>Cercle de fermières La Plaine</b> Achats de biens durables pour l'organisme	210
<b>Equi-sens, centre équestre thérapeutique</b> Achat de matériel pour gestion de l'écurie adaptée	1 000
<b>La Hutte</b> Achat de matériel pour résidents	500
<b>Club de soccer La Plaine</b> Achat de chandails pour joueurs	1 080
<b>Je partage ma culture</b> Mois de l'histoire des noirs	250

**QUE** lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-923.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2013-0498 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 32-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite à la recommandation CE-2014-47-REC du comité exécutif du 15 janvier 2014, accorde une subvention aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Octrois directs</b>	
<b>Maison des Jeunes Terrebonne</b> Soutien aux opérations (4 mois)	44 167 4 versements
<b>Lachenaie Action Jeunesse</b> Soutien aux opérations	44 000 12 versements
<b>Chevaliers de Colomb de Lachenaie</b> Journée familiale de pêche	1 600 1 versement
<b>Chevaliers de Colomb de La Plaine</b> Fête nationale (protocole d'entente)	26 000 2 versements
<b>Comités de quartier George-VI</b> Fête de quartier (5 000\$) et soutien aux opérations (1 300\$)	6 300 1 versement
<b>AMINATE</b> Soutien aux opérations	30 000 1 versement
<b>Gala du Griffon d'or</b> Soutien aux opérations	30 000 1 versement
<b>Les Cobras de Terrebonne – Junior AAA</b> Achat de billets (protocole d'entente)	15 000 1 versement
<b>Société d'histoire de la région de Terrebonne</b> Maison d'histoire (protocole d'entente)	26 000 1 versement
<b>SODAM</b> Marchés publics (protocole d'entente)	39 000 2 versements
<b>SODECT</b> Fête nationale (110 000\$) Grand spectacle (60 000\$) Carnaval (subvention additionnelle de 25 000\$) <i>*Deuxième versement à être fait après dépôt des pièces justificatives</i>	195 000 2 versements
<b>Action Événements</b> Marché de Noël (protocole d'entente)	55 000 2 versements
<b>Maison des aînés de Terrebonne</b> Soutien aux opérations (protocole d'entente)	295 000 12 versements
<b>Octrois directs – Programme de soutien financier pour les organismes d'aide aux démunis</b>	
<b>Comité d'aide aux Lachenois</b> Soutien aux opérations (protocole d'entente)	28 227 1 versement
<b>Comité d'aide aux Plainois</b> Soutien aux opérations (protocole d'entente)	16 550 1 versement
<b>Les Œuvres de Galilée</b> Soutien aux opérations et allocation clientèle (protocole d'entente)	50 401 1 versement
<b>SEDAI T.S.S.</b> Soutien aux opérations et allocation clientèle (protocole d'entente)	22 184 1 versement
<b>Dépenses locatives</b>	
<b>Comité d'aide aux Lachenois</b> Local rue Grande Allée (protocole d'entente)	35 044 12 versements
<b>Pavillon de l'Harmonie</b> Loyer Popote roulante La Plaine (protocole d'entente)	13 434 1 versement
<b>Club de boxe l'Impérium</b> Soutien à la location des locaux	20 254 12 versements
<b>Fabrique de la paroisse Saint-Louis-de-France</b> Utilisation de l'église et du stationnement (protocole d'entente)	10 000 1 versement
<b>Chevaliers de Colomb de Terrebonne</b> Subvention prêt de local (protocole d'entente)	13 500 1 versement

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0005 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 33-01-2014

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**APPUYÉ PAR :** Brigitte Villeneuve

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-48-REC du comité exécutif du 15 janvier 2014, demande une aide financière en vertu du Programme d'infrastructures municipales – MADA 2013-2014 et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus au projet.

**QUE** le conseil municipal accepte que le projet déposé vise le réaménagement du parc des Aînés (ameublement urbain accessible, balançoires, jeu de pétanque, jeu de shuffle-board, station d'exercice sur mobilier urbain, espaces verts et éclairage).

**QUE** le conseil municipal autorise M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 34-01-2014

**PROPOSÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**APPUYÉ PAR :** Clermont Lévesque

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2013-1451-REC du comité exécutif du 11 décembre 2013, adopte le nouvel organigramme de la Direction générale en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et joint à la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 35-01-2014

**ATTENDU** le départ à la retraite de M. Guy Dubois, directeur de la police ;

**ATTENDU** le rapport de M. Luc Papillon, directeur général, et de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, à l'effet de nommer M. Marc Brisson au poste de directeur de la police ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2013-1450-REC du comité exécutif du 11 décembre 2013;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme M. Marc Brisson à titre de directeur de la police, à compter du 20 janvier 2014, et que le salaire de M. Brisson soit fixé à l'échelon 9 de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 36-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Claire Messier**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2013-08-BL à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, le tout suivant la recommandation CE-2013-1484-REC du comité exécutif du 18 décembre 2013 concernant l'affichage de postes, la modification de l'article 5.08 et la précision sur les changements d'horaires pour les personnes salariées des bibliothèques.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 37-01-2014**

**ATTENDU** les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition de journées ouvrables de suspension sans solde à être déterminées par la Direction de l'entretien du territoire, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

**ATTENDU** les recommandations CE-2013-1449-REC, CE-2013-1488-REC, CE-2014-27-REC, CE-2014-28-REC, CE-2014-29-REC, CE-2014-30-REC et CE-2014-31-REC du comité exécutif du 11 décembre 2013, du 18 décembre 2013 et du 15 janvier 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de journées ouvrables de suspension sans solde dans les dossiers suivants à être déterminées par la Direction de l'entretien du territoire, et ce, à titre de mesure disciplinaire :

- numéro BLE-131113-DR - trois (3) journées;
- numéro BLE-051213-DR - trente (30) journées;
- numéro BLE-281113-RS - une (1) journée;
- numéro BLE-281113-MC - une (1) journée;
- numéro BLE-051213-DS - trois (3) journées;
- numéro BLE-051213-GB - dix (10) journées;
- numéro BLE-091213-GT - deux (2) journées.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 38-01-2014**

**ATTENDU** les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers numéros PISC-24112013-CL et PISC-16122013-FP, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

**ATTENDU** les recommandations CE-2013-1483-REC et CE-2014-32-REC du comité exécutif du 18 décembre 2013 et du 15 janvier 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire dans les dossiers numéros PISC-24112013-CL et PISC-16122013-FP.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 39-01-2014**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur général relativement à l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLA-09012014-LM, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

**ATTENDU** la recommandation CE-2014-33-REC du comité exécutif du 15 janvier 2014;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de cinq (5) journées ouvrables de suspension sans solde à être déterminées par la Direction générale dans le dossier numéro BLA-09012014-LM.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 40-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marc Campagna**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-35-REC du comité exécutif du 15 janvier 2014, adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'incendie, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autorise la création des postes suivants :

- Un (1) poste de capitaine aux opérations et à la sécurité civile dont les principales responsabilités seront la coordination des activités des opérations et de la sécurité civile. Ce poste sera sous la supervision du directeur adjoint et la date d'entrée en fonction sera vers le début du mois d'avril 2014 ;
- Cinq (5) postes de pompier à temps partiel en prévision des mouvements de personnel prévus en 2014. Ces postes seront sous la supervision des capitaines et la date d'entrée en fonction sera en septembre 2014 .

**QUE** la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 41-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : André Fontaine**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2014-36-REC du comité exécutif du 15 janvier 2014, adopte le nouvel organigramme de la Direction de la police, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et autorise la création du poste de chef de service, section SCAU 9-1-1 à la Direction de la police.

**QUE** la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 42-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : André Fontaine**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, suivant la recommandation CE-2014-40-REC du comité exécutif du 15 janvier 2014, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de fourniture d'un service incendie ainsi que l'entente de fourniture d'un service secondaire d'appels d'urgence incendie (SSAU) à intervenir avec la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, à compter du 27 janvier 2014, pour une durée de trois (3) ans. Copie des ententes est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

#### ***DÉCLARATION DU MAIRE SOULIGNANT LA RETRAITE DE M. GUY DUBOIS, DIRECTEUR DE LA POLICE***

*Je profite de l'occasion pour souligner la retraite, dans 2 jours, de M. Guy Dubois, directeur du Service de police de la Ville de Terrebonne. M. Dubois est à l'emploi de la Ville depuis 37 ans. Il a toujours fait preuve de dévouement, d'intégrité et a su se mériter le respect de ses collègues, du conseil municipal et de toute l'organisation. Alors ce soir, au nom de mes collègues, je veux lui souhaiter une retraite merveilleuse avec tous les membres de sa famille, une retraite bien méritée et acceptez, M. Dubois, l'expression de toute notre reconnaissance et de notre admiration.*

*Je profite également de l'occasion pour saluer la nomination de M. Marc Brisson qui, dans les prochains jours, sera assermenté à titre de nouveau directeur de la Police de Terrebonne. Nous sommes persuadés que M. Brisson a toutes les aptitudes et l'intégrité pour assumer ces nouvelles fonctions et relever ce nouveau défi. M. Brisson, vous avez la confiance du conseil ainsi que de tous vos collègues. Je vous assure donc de toute notre collaboration pour mener à terme l'importante mission du Service de police auprès de la population.*

*Félicitations !*

**RÉSOLUTION NO : 43-01-2014**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** la séance soit et est levée.

### **ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier